

En Thaïlande, des réfugiés originaires du Myanmar défrichent un terrain dans le cadre d'un projet agricole qui renforcera leur autonomie.

Bangladesh
Brunéi Darussalam
Cambodge
Indonésie
Malaisie
Myanmar
Philippines
République démocratique populaire lao
Singapour
Thaïlande
Timor-Leste
Viet Nam

Asie du Sud-Est

| Environnement opérationnel |

Au Bangladesh, la politique constructive menée par le Gouvernement et l'aide apportée par la communauté internationale ont permis d'améliorer de façon tangible les conditions de vie de plus de 28 000 réfugiés originaires du nord de l'État de Rakhine, au Myanmar, qui sont installés dans deux camps à Cox's Bazar. Sachant qu'une population non enregistrée estimée à 200 000 personnes vit en dehors des camps, il est toutefois impératif d'améliorer encore la situation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps. Le HCR continue de mettre en œuvre une approche globale destinée à garantir des conditions de vie plus équitables aux réfugiés enregistrés, aux personnes non enregistrées vivant à l'extérieur des camps ainsi qu'à la population d'accueil bangladaise.

Au Cambodge, pays signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, les efforts déployés pour mettre en place un régime national d'asile sont en bonne voie. Un Bureau des réfugiés dépendant du ministère de l'Intérieur a été créé en 2008. Le Cambodge a également adopté une loi nationale sur les réfugiés et les autorités prennent entièrement en charge le traitement des dossiers des demandeurs d'asile et la détermination de leur statut.

En Indonésie, l'augmentation constante du nombre des nouveaux arrivants au cours de ces dernières années, et

notamment certaines arrivées très remarquées par bateau, ont souligné la nécessité de mettre en place une approche régionale pour traiter les problèmes d'asile et de migration en Asie du Sud-Est. Après avoir établi une présence stratégique en cinq points de l'archipel, le HCR renforcera sa coopération avec les autorités de ces régions, afin de les aider à mieux comprendre son mandat en matière de protection.

En Malaisie, le HCR s'efforce de surmonter les difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une protection dans un environnement marqué par des mouvements migratoires mixtes et par l'absence de tout cadre juridique relatif aux réfugiés. Privés d'accès aux services publics et confrontés à des risques d'arrestation, de détention et d'expulsion, les réfugiés se tournent vers le HCR, qui constitue leur principale source de protection. Celui-ci continuera à assurer l'enregistrement et la détermination du statut des réfugiés, ainsi qu'à leur délivrer des documents d'identité et à intervenir en leur faveur en cas d'arrestation. Il redoublera également d'efforts pour dispenser des services sociaux et favoriser l'autosuffisance des communautés réfugiées. Enfin, l'Organisation continuera à dialoguer avec le Gouvernement malaisien pour plaider en faveur d'un environnement plus favorable à la protection des réfugiés.

Asie du Sud-Est

Au Myanmar, les acteurs humanitaires continuent de faire face à de nombreuses contraintes opérationnelles. Les élections prévues en novembre 2010 – les premières depuis 20 ans – devraient toutefois influencer l'environnement opérationnel. Les programmes du HCR visent à renforcer les capacités de survie des communautés du nord de l'État de Rakhine et du sud-est du Myanmar. L'Organisation prévoit pour cela d'améliorer l'accès aux services publics essentiels tels que l'éducation et la santé, ainsi que d'intervenir pour assurer une protection et de développer les moyens de subsistance communautaires.

Le HCR a maintenu ses activités dans le nord de l'État de Rakhine, avec l'appui de la communauté internationale et des autorités locales, et continuera à mettre l'accent sur les domaines prioritaires que sont les services communautaires, l'éducation, l'eau et la santé. Il renforcera également le programme existant au sud-est du Myanmar, où il continuera à dispenser des services essentiels aux communautés touchées par les déplacements.

En Thaïlande, où il continue à opérer dans un espace de protection de plus en plus restreint, le HCR a des difficultés à accéder à certaines populations relevant de sa compétence et à prévenir le refoulement. La Thaïlande demeure néanmoins un important pays d'asile pour les réfugiés originaires du Myanmar. En effet, des groupes de nouveaux arrivants allant de quelques centaines à plusieurs milliers de personnes pénètrent souvent de manière temporaire sur le territoire thaïlandais en raison des tensions qui règnent dans la zone frontalière. Une augmentation progressive du nombre des demandeurs d'asile originaires d'autres pays a également été observée.

Au Viet Nam, des progrès continueront à être accomplis dans la prévention et la réduction de l'apatridie grâce aux récentes révisions des lois sur la nationalité. La naturalisation des anciens réfugiés cambodgiens étant en bonne voie, le HCR épaulera les autorités pour permettre aux femmes d'origine vietnamienne de réacquérir leur citoyenneté perdue par le biais du mariage.

| Stratégie en 2011 |

Le HCR plaidera pour les droits des personnes relevant de sa compétence et pour le respect des normes de protection internationales, en coopération avec les gouvernements concernés et avec l'appui des institutions régionales et des acteurs de la société civile. Il incitera en particulier les États à adopter une approche régionale sur les questions d'asile, afin d'élargir l'espace de protection et d'assurer une meilleure gestion des mouvements secondaires vers d'autres pays situés à l'intérieur ou à l'extérieur de la région.

Le fondement de cette stratégie consiste à promouvoir des activités conduisant les pouvoirs publics à assumer davantage la prise en charge des réfugiés, en particulier en ce qui concerne l'accès à la protection, aux services fondamentaux et à l'enregistrement. Par ailleurs, les stratégies de protection du HCR mettront l'accent sur les mouvements migratoires mixtes, la détermination du statut de réfugié, l'accès à l'asile, la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que la protection et l'assistance offertes aux réfugiés urbains les plus nécessiteux et la prévention du refoulement.

L'Organisation continue à dresser un état des lieux des populations de la région touchées par l'apatridie, afin d'élaborer des stratégies visant à s'attaquer à ce problème et à promouvoir les droits et le bien-être des populations apatrides. De surcroît, le HCR encouragera la prévention et la réduction de l'apatridie par l'échange de meilleures pratiques entre les États de la région.



| Contraintes |

Dans un contexte régional complexe marqué par des mouvements migratoires mixtes, la volonté des États de préserver leur sécurité intérieure et leurs relations de bon voisinage continue d'entraver les efforts déployés pour promouvoir la protection des réfugiés. Dans de nombreux pays, l'absence de cadre juridique national et de réponses prévisibles pour traiter les questions liées aux réfugiés et aux demandeurs d'asile constitue un autre obstacle pour le HCR, qui s'efforce de protéger un nombre croissant de personnes relevant de sa compétence.

L'utilisation de plus en plus fréquente des centres de détention pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, y compris les enfants et les personnes vulnérables, est une tendance préoccupante observée dans la région. Le HCR tente de s'y opposer par des actions de plaidoyer et un renforcement des liens avec la société civile. Par ailleurs, de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile urbains se trouvent dans une situation précaire en raison des faibles possibilités d'accès à des moyens de subsistance ou aux services sociaux qui leur sont offertes dans certains pays.

| Opérations |

Les programmes du HCR au **Bangladesh**, en **Malaisie**, au **Myanmar** et en **Thaïlande** font l'objet de chapitres distincts.

En **Indonésie**, à défaut de législation et de procédures nationales, le HCR demeure le principal pourvoyeur de la protection et de l'assistance offertes aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. À ce titre, il assume la responsabilité de

l'enregistrement, de la détermination du statut et de la recherche de solutions durables. En 2011, l'Organisation continuera à aider le Gouvernement à préparer son adhésion à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à son Protocole de 1967. Un programme de formation sera mis en œuvre dans l'ensemble du pays pour accélérer le renforcement des capacités nationales.

Au **Timor-Leste**, le HCR continuera à porter assistance à un petit nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés. Il aidera également le Gouvernement à instaurer des mécanismes d'admission des réfugiés et à accroître sa capacité à déterminer leur statut dans le respect des normes internationales. Dans la perspective de l'adhésion du pays aux conventions relatives à l'apatridie, l'Organisation coopérera avec les autorités pour renforcer les capacités et les connaissances des institutions dans ce domaine.

Au **Cambodge**, le HCR apportera un soutien accru au Gouvernement, qui a entrepris de mettre en place un régime national d'asile. La protection des réfugiés et des demandeurs d'asile demeurera toutefois d'une importance capitale et le HCR redoublera d'efforts pour renforcer la capacité des autorités à prévenir le refoulement et à appliquer ses propres procédures d'asile. L'Organisation continuera par ailleurs à dispenser une assistance et à rechercher des solutions pour le petit groupe de Montagnards encore réfugiés dans le pays après la mise en œuvre réussie du mémorandum d'accord conclu en 2005 par le Cambodge, le Viet Nam et le HCR.

Au **Viet Nam**, le HCR poursuit ses visites sur les hauts plateaux du centre du pays pour observer la situation des

Montagnards revenus du Cambodge, tout en facilitant la réintégration de ces rapatriés au sein de leurs communautés. L'Organisation plaidera pour qu'une solution durable et humanitaire soit offerte aux anciens réfugiés cambodgiens qui résident dans le pays sans statut légal depuis les années 1970, ainsi qu'aux autres populations apatrides. Parmi celles-ci figurent les femmes d'origine vietnamienne qui ont perdu leur citoyenneté par le biais du mariage.

Aux **Philippines**, le HCR continuera à appuyer le processus permettant aux réfugiés d'acquérir la citoyenneté et aidera ces derniers à parvenir à l'autosuffisance. L'appui dispensé au Gouvernement visera à accroître sa capacité à remplir ses obligations en tant que signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés. Sur la base de l'accord conclu avec les autorités, un mécanisme de transit d'urgence a été mis en place en 2009 pour accélérer le traitement des réinstallations. Son utilisation n'a cessé de croître depuis, et cette tendance devrait se poursuivre en 2011.

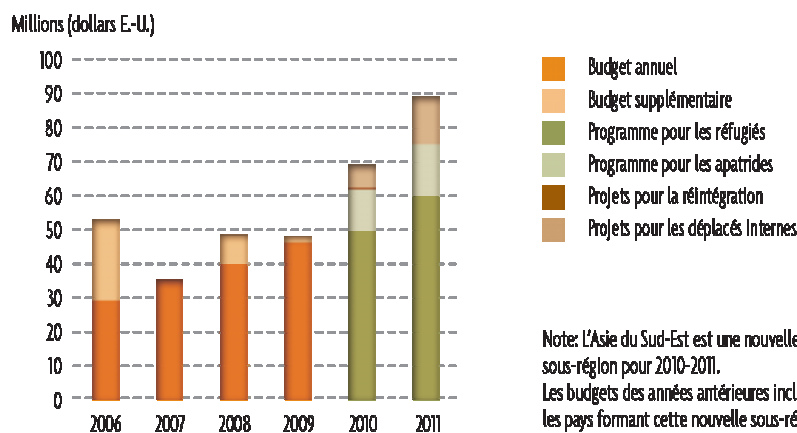
Le HCR a pris la direction du module de protection des victimes des typhons qui ont frappé les Philippines vers la fin 2009 et de la population déplacée à Mindanao au début de l'année 2010. L'Organisation aidera les autorités afin d'assurer, par une coordination efficace, la protection des populations vulnérables. Les activités du HCR s'inscrivent dans l'intervention conjointe des Nations Unies.

Informations financières

Depuis 2006, les besoins du HCR dans la sous-région ont fluctué en raison notamment du soutien apporté aux victimes de catastrophes naturelles, qui s'est ajouté aux activités en cours auprès des populations relevant de sa compétence. Le budget 2010 a augmenté de 18,5 millions de dollars E.-U. par rapport à 2009. Sur l'ensemble de ce budget, 74 pour cent sont alloués aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, 18 pour cent aux populations apatrides et 7 pour cent aux projets en faveur de la réintégration et des déplacés internes.

Pour 2011, le total des besoins du HCR enregistre une hausse d'environ 30 pour cent par rapport à 2010. Cette augmentation s'explique par les mouvements de populations, la nouvelle opération en faveur des déplacés internes aux Philippines, l'augmentation des frais de personnel et le raffermissement des devises locales par rapport au dollar américain.

Budget du HCR en Asie du Sud-Est 2006 – 2011



Budget du HCR pour l'Asie du Sud-Est (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2010 BUDGET RÉVISÉ	2011				TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	
Bangladesh	8 280 743	10 725 295	27 322	0	0	10 752 617
Cambodge	643 709	1 097 225	64 641	0	0	1 161 866
Indonésie	5 209 396	7 009 602	387 019	0	0	7 396 621
Malaisie	14 324 460	16 005 010	399 752	0	0	16 404 762
Myanmar	16 438 408	0	11 392 194	0	5 850 187	17 242 381
Philippines	2 856 017	749 691	1 111 905	0	7 702 483	9 564 079
Bureau régional en Thaïlande ¹	20 538 948	24 316 807	988 878	0	0	25 305 685
Timor-Leste	339 890	330 016	78 826	0	0	408 842
Viet Nam	639 547	0	263 808	377 372	0	641 180
Total	69 271 118	60 233 646	14 714 345	377 372	13 552 670	88 878 033

¹ Inclut le Bureau du Coordinateur régional qui appuie 12 pays de la sous-région.